

CONTRAT ENTRETIEN 2025

SOMMAIRE

P3 CONTRAT

P7 COUPONS REPONSES

P12 ANNEXES

CONTRAT ANNUEL

ENTRE

L'EURL PISCINES VAUBAN, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 5000€, dont le siège social est 21, rue des Combottes, 25 115 POUILLEY LES VIGNES,

Enregistrée au registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro **SIRET 90162722400024**, agissant aux présentes par Monsieur Benjamin RONDOT, gérant en exercice,

Mail : contact@piscines-vauban.fr Tél : 09 83 24 30 09

Ci-après dénommée : « **Le Prestataire** »

D'UNE PART,

ET

Monsieur, Madame, demeurant
.....

Ci-après dénommée : « **Le Client** »

D'AUTRE PART,

1 - OBJET DU CONTRAT

Le contrat a pour objet **l'assistance du client dans le cadre des opérations d'entretien de la piscine** qu'il possède et qui comporte les caractéristiques suivantes : (rayez les mentions inutiles)

Dimensions : **Volume d'eau** :

Traitement de l'eau : chlore galet - chlore liquide - sel

Revêtement : coque - liner 75/100 - PVC armé

Accessoires : Pompe à chaleur - NCC - volet hors sol - volet immergé - douche - remplissage automatique - robot

Paraphes :



2 – DURÉE ET PRISE D’EFFET DU CONTRAT

Ce contrat est conclu pour **une durée d’un an**. A l’issue de cette période, il sera proposé un renouvellement. L’une ou l’autre des parties, se réservant la faculté d’y mettre un terme moyennant le respect d’un préavis de trois mois. **Le contrat prendra effet à compter du : 1er avril 2025**

2-1 PÉRIODE ACTIVE

Le contrat produira ses pleins effets sur une période calendaire comprise entre le 1/4/2025 et le 15/12/2025

3 – SERVICES DU PRESTATAIRE

3-1 OPÉRATIONS COMPRISES DANS LE PRÉSENT CONTRAT D’ENTRETIEN

Le prestataire assure pour le compte du client, les opérations d’entretien sélectionnées au sein des coupons réponses, à savoir une mise en route, un hivernage et des visites de contrôles facultatives.

3-2 OPÉRATIONS NON COMPRISES DANS LE PRÉSENT CONTRAT D’ENTRETIEN

Le présent contrat est strictement limité aux opérations sélectionnées par le client dans les coupons réponses. Toute prestation non comprise dans la présente offre de service ne pourra s’effectuer qu’après réalisation d’un devis dûment accepté par les parties.

3-3 FOURNITURE DE CONSOMMABLES ET DE PIÈCES DE RECHANGE

Pendant la durée du contrat et dans la limite des opérations d’entretien prévues aux termes du présent contrat, le prestataire devra maintenir la piscine et ses équipements en état de fonctionnement dans des conditions normales de sécurité et d’emploi. A cet effet, il pourra, en cas de nécessité, remplacer une ou plusieurs pièces défectueuses qui seront facturées dans les conditions tarifaires décrites à en annexe.

3-4 PERIODICITE DES VISITES D’ENTRETIEN

Durant la période active du contrat d’entretien, une visite systématique pourra être effectuée par le Prestataire selon une fréquence déterminée par Le Client : par quinzaine, mensuelle ou ponctuelle. Lors de ces visites, il procédera au service d’entretien et autres opérations prévus aux termes du présent contrat. Le choix du nombre de visite s’effectue sur le coupon réponse CR n°5/5.

Paraphes :



4 - DEPANNAGE HORS CONTRAT D'ENTRETIEN

En dehors des prestations comprises dans les coupons réponses remplis par le client, toute autre opération rendue nécessaire pour assurer le fonctionnement normal et sûr de la piscine, fera l'objet d'un devis préalable. Dans pareil cas, si le client refuse le devis, le prestataire aura la faculté de se prévaloir, sur simple dénonciation, de la résiliation du présent contrat sans aucun préavis et sans que le client puisse revendiquer un préjudice quelconque du fait de cette résiliation.

5 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client doit garantir le libre accès à la piscine et plus généralement aux installations faisant l'objet du présent contrat. Si ces conditions n'étaient pas remplies, alors le Prestataire se trouverait définitivement dégagé des engagements qu'il n'aurait pu assurer.

6 - TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Le montant des prestations total est établi pour la durée initiale du contrat. Le montant total est calculé à l'aide de la table récapitulative disponible en annexe 1.

Le montant des prestations est payable par virement ou chèque.

Un paiement en 7 mensualités par prélèvement SEPA est également disponible moyennant des frais bancaires de 18€ par contrat. Dans le cas où plus de vingt clients opteraient pour cette solution, les frais seront réduits à 10€ par contrat.

Dans ce dernier cas, le paiement sera effectué par voie de prélèvement bancaire le premier jour de chaque mois. Un mandat de prélèvement vous sera communiqué pour la mise en place.

La révision de ces tarifs pourra être effectuée annuellement à la date anniversaire du contrat, sous réserve d'accord entre les parties. S'agissant du prix des pièces détachées, il pourra être révisé annuellement et dans les mêmes conditions. Toutefois, dans ce cas, le client s'oblige par avance à accepter toute modification de tarif qui n'excéderait pas 5 %. Les coûts supplémentaires sont facturés dès qu'ils ont été exposés, dans ce cas, les factures sont payables à réception, net, comptant, sans escompte.

Les produits non inclus dans les prestations seront facturés après intervention selon les besoins précis du bassin.

Aucune prestation n'aura lieu sans règlement préalable du contrat ou mise en place de la mensualisation.

Paraphes :



7 – RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée pour tout dysfonctionnement ou altération qui trouverait son origine dans une fausse manœuvre du client ou une installation réalisée en contravention avec les règles de l'art ou les normes en vigueur lors de la construction de la piscine. Il en sera de même lorsque le dysfonctionnement ou l'altération sera une conséquence de l'inobservation, par le client, du principe de prudence et des règles de sécurité ou en cas de malveillance de ce dernier.

8 – INEXECUTION

Toutes les clauses de la présente convention sont de rigueur. Dès lors le contrat sera résilié, de plein droit, en cas de non-paiement à son échéance d'une seule mensualité ou à défaut d'exécution d'une clause quelconque du présent contrat, et un mois après une mise en demeure de payer ou d'exécuter, restée infructueuse.

9 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur adresse respective.

MODE DE REGLEMENT :

CHEQUE joint au contrat à l'ordre de Piscines Vauban

Virement sur IBAN : FR76 1080 7000 5852 4217 1634 218

Prélèvement SEPA

A, le

Le Client

COUPON REPONSE 1/5

MISE EN SERVICE

PACK N° 1 – Actif – 149€ TTC

Cocher l'offre
de votre choix

L'offre s'adresse aux clients qui gèrent leur bassin en hivernage actif durant l'hiver.

La prestation est composée des services suivants :

Réglages des appareils : horloge de filtration, électrolyseur, étalonnage des sondes et mise en service de la pompe à chaleur à 18°C minimum.

Analyse de l'eau et réalisation des calculs nécessaires à la mise à l'équilibre de l'eau.

Détermination des produits de prévention, de désinfectant ou curatifs à ajouter.

L'offre ne comprend pas : le nettoyage du bassin, le nettoyage des appareils et maintenances préventives, la fourniture des produits, la dépose du matériel d'hiver (baches), l'amorçage du réseau hydraulique.

Option : Montage de la NCC 70€TTC

PACK N° 2 – Classique – 350€ TTC

Cocher l'offre
de votre choix

Cette offre comprend le PACK 1 et également :

Dépose du matériel d'hiver, y compris couverture spécifique

Amorçage du réseau hydraulique complet

Nettoyage de la ligne d'eau et brossage des parois

15 minutes de passage balai manuel

Option : montage NCC offerte.

Déplacement offert

La prestation ne comprend pas la fourniture des produits.

COUPON REPONSE 2/5 HIVERNAGE

PACK N° 1 – Actif – 211€ TTC

Cocher l'offre
de votre choix

L'offre s'adresse aux clients qui gèrent leur bassin en hivernage actif durant l'hiver.

La prestation comprend les services suivants :

- Réglage de la filtration et contrôle du boîtier hors gel, le cas échéant.
- Stockage des sondes et mise hors tension des appareils
- Purge de la pompe à chaleur
- Mise à l'équilibre du bassin si les paramètres sont trop bas avant l'hiver.
- Fourniture et pose du produit d'hivernage

Options :

- démontage de la NCC : 70€ TTC
- Fourniture et pose d'un détartrant filtre - 37€ TTC

La prestation ne comprend pas :

- Le nettoyage de la pompe à chaleur
- Le nettoyage préalable du bassin avant fermeture
- La pose d'une couverture d'hiver
- Les produits de mise à l'équilibre le cas échéant

PACK N° 2 – Classique – 450€ TTC

Cocher l'offre
de votre choix

Cette offre comprend le PACK 1 et également :

- 15 minutes de passage balai manuel
- Démontage des éléments de traitement
- Nettoyage et purge de la pompe à chaleur
- Détartrage du filtre à sable
- Ajout du produit d'hivernage dans le bassin
- Pose d'une couverture et flotteurs
- Fourniture des produits incluses : hivernage 25 et détartrant filtre à sable.

Option démontage NCC offerte.

COUPON REPONSE 3/5

OPTIONS ADDITIONNELLES

Montage et démontage NCC 140€ TTC

Cocher l'offre
de votre choix

Cette offre permet de préserver la pompe de l'humidité durant l'hiver. Forfait pour la mise en service et l'hivernage lors d'un hivernage actif uniquement.

Démontage hydraulique et électrique. Stockage dans un garage.

Montage et démontage PAC 140€ TTC

Cocher l'offre
de votre choix

Cette offre permet de préserver la pompe à chaleur de l'humidité et des UV durant l'hiver. Forfait pour la mise en service l'hivernage car cette intervention nécessite le déplacement de deux techniciens.

Lors de cette opération : application d'un produit de nettoyage et contrôle du manomètre. Démontage hydraulique et électrique. Stockage dans un garage.

Nettoyage couverture volet ProtecOne 35€ TTC

Cocher l'offre
de votre choix

Cette opération vous permet de n'avoir plus qu'à laisser sécher et stocker votre couverture d'hiver.

L'opération consiste à rincer au jet la bâche et la brosser avec un nettoyant alcalin pour éliminer les feuilles et pollens. L'opération dure 15 à 20 minutes.

Attention : les tâches incrustées ne feront pas l'objet d'un traitement spécifique pour les faire disparaître.

Nettoyage des lames volets 90€ TTC

Cocher l'offre
de votre choix

Cette opération vous permet de décrasser les lames en sortie d'hiver.

L'opération consiste à rincer au jet le volet le brosser avec un nettoyant alcalin pour éliminer les feuilles, les traces de pollution et pollens. L'opération dure environ 30 minutes.

Attention : les tâches incrustées ne feront pas l'objet d'un traitement spécifique pour les faire disparaître.

Nettoyage du bac volet immergé 300€ TTC

Cocher l'offre
de votre choix

Cette opération vous permet de nettoyer tout le biofilm présent dans le bac et vider les éventuels objets tombés dedans.

L'opération consiste à brosser la fosse et passer l'aspirateur. Cette intervention nécessite un temps d'opération long, et deux techniciens pour dégraffer le volet et démonter les caillebotis.

COUPON REPONSE 4/5

MAINTENANCES BASSINS DE 2ANS OU PLUS

Contrôle Poolterre : 25€TTC

Cocher l'offre
de votre choix

Cette offre permet de prévenir les taches sur les revêtements ainsi que l'oxydation des équipements en vérifiant la bonne évacuation des courants porteurs. Mesure réalisée au teluromètre et analyse visuelle de l'état d'oxydation de l'anode.

**Remplacement des durites et boyau pH/Rx :
45€TTC**

Cocher l'offre
de votre choix

Le remplacement des durites et boyaux devrait être réalisé au moins une fois par an selon les notices fabricants. Cette maintenance évite d'avoir un tuyau qui perce et une projection d'acide qui pourrait endommager les appareils. Elle est vivement recommandée pour maintenir l'installation dans des conditions optimales.

**Remplacement des galets régulation
automatique 45€ TTC**

Cocher l'offre
de votre choix

Avec l'usure les galets d'entraînement se fatiguent et finissent par ne plus entrainer le boyau. Cette intervention permet d'assurer la continuité du bon fonctionnement de l'appareil.

Remplacement de la canne d'injection 28€TTC

Cocher l'offre
de votre choix

La canne d'injection pH ou Rx est dotée d'un clapet anti-retour qui dans le cas d'usure avancée ne réalisera plus sa fonction et laissera l'eau se vider par le bidon de pH ou de chlore. Cette maintenance est vivement conseillée.

Remplacement des éléments liés à la terre

Selon les résultats du contrôle du poolterre nous vous conseillerons de réaliser les maintenances associées : remplacement poolterre : 45€TTC et ajout piquet de terre 90€TTC

Attention : concernant l'entretien de la régulation automatique, si vous possédez deux pompes doseuses les montants seront doublés.



COUPON REPONSE 5/5 VISITES DE CONTROLES

Zone 1 : 76€ TTC – Zone 2 : 96€ TTC – Zone 3 : 126€ TTC

Les visites de contrôles ont lieu durant la période estivale entre la remise en service et l'hivernage. Elles permettent de contrôler les paramètres de fonctionnement du matériel et assurer le confort des baigneurs.

Les visites de contrôles s'effectueront exclusivement le mercredi ou le jeudi de manière à avoir un bassin en état pour le weekend suivant.

Lors de chaque visite, qui fera l'objet d'un compte rendu, il sera procédé à :

- Mesure du PH, chlore, TAC, TH, stabilisant et taux de sel avec appareils de mesures et ajustements si nécessaires ;*
- Nettoyage de la ligne d'eau, des skimmers, du panier de pompe et filtre à sable ;*
- Vérification de l'installation : étalonnage des sondes, vérification manomètres et flexibles.*
- Nettoyage du robot : filtres et hélice*

Les produits nécessaires seront facturés séparément, sauf mention spéciale dans le choix des prestations disponibles en annexe.

ZONES D'INTERVENTION

Zone 1 : 30km du magasin

Zone 2 : de 31 à 70km du magasin

Zone 3 : de 71 à 100km du magasin

Cocher votre choix

Fréquence de visite :

5 visites (une par mois)

10 visites (2 par mois)

Ponctuellement (indiquer la quantité) :

Aucune, je m'engage à maintenir mon eau à l'équilibre



ANNEXE 1 : TABLE RECAPITULATIVE

Type activité	Détail prestation	Tarif TTC	TOTAL
Mise en service	Actif	149€	
Mise en service	Classique	350€	
Option annuelle	Option NCC	140€	
Option annuelle	Option PAC	140€	
Option service	Nettoyage protec one	35€	
Option service	Nettoyage lames volet	90€	
Option service	Nettoyage bac volet	300€	
Maintenance	Controle poolterre	25€	
Maintenance	Remplacement durites	45€	
Maintenance	Remplacement galets	45€	
Maintenance	Remplacement canne injection	28€	
Maintenance	Pack entretien régulation complet (10% remise)	110€	
Visite périodique	Zone 1 - Nb visite	76€	
Visite périodique	Zone 2 - Nb visite	96€	
Visite périodique	Zone 3 - Nb visite	126€	
Hivernage	Actif	211€	
Hivernage	Classique	450€	
TOTAL			

ANNEXE 2 : TARIFS DES PIÈCES CONSOMMABLES

DURANT LA MISE EN SEVICE

D'avril à mai 2025.

Sonde pH ou rX	125.00€ TTC
Electrode Akeron 30	480.00€ TTC
Electrode Akeron 60	576.00€ TTC
Electrode 3 plaques Kristal / Astral	487.00€TTC
Electrode 5 plaques Kristal / Astral	598.00€ TTC
4 Filtres pour robot Maytronics	164.00€TTC
Housse de protection chariot robot Maytronics	79.00€ TTC
Filtre pour robot Zodiac	64.00€TTC